

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CRANTENOY, dûment convoqué le sept juillet, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain WEBER.

Conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique et il a été procédé à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris(e) au sein du conseil municipal.

M. Jean-Louis ANTOINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conseillers en exercice : 11 – Présents : 11 – Absent(s) : 1 – Excusé(s) : 1 – Représenté(s) : 1  
Monsieur Sébastien BOURREL donne pouvoir à Monsieur Emmanuel HUMEAU

..ooOoo..

### **LOTISSEMENT COMMUNAL – VENTE DE LA PARCELLE N°3 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le compromis de vente sera signé le vendredi 17 juillet prochain, avec les futurs propriétaires, Monsieur Sylvain BEZARD et Madame Mireille GRANGER

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ ANNUEL DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'entreprise REVES D' EXTERIEUR de XIROCOURT a réalisé comme convenu lors de la dernière réunion, des travaux de tonte et de taille des arbustes.

Le conseil municipal satisfait des travaux réalisés et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer le marché annuel de l'entretien des espaces verts à l'entreprise REVES D'EXTERIEUR, sur la base d'un montant de 420 T.T.C, pour la tonte et l'évacuation des déchets, et sur la base d'un montant de 40€ T.T.C. de l'heure pour la taille des arbustes et l'évacuation des déchets. Monsieur le maire est autorisé à réaliser les démarches nécessaires.

### **BRUIT ET NUISANCES SUR LA COMMUNE :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des habitants se plaignent de travaux de bricolage réalisés particulièrement le dimanche.

Il est à noter que ces travaux de bricolage sont autorisés sous réserve de respecter le règlement sanitaire départemental en vigueur et plus particulièrement l'article 6-2ème partie : Arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 BRUITS DE VOISINAGE

**Article 6 .-** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Une prochaine communication de la mairie précisera entre autre ces modalités

### **REFECTION DU CHEMIN COMMUNAL N°1 (Liaison CRANTENOY->VAUDEVILLE):**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer par un vote sur la réalisation par GEODATIS des travaux de recherche et remise en place des bornes matérialisant la limite d'emprise du chemin communal N°1. Rappel : montant du devis 2000,00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire réaliser les travaux par GEODATIS, accepte le devis présenté et charge monsieur le maire d'entreprendre les démarches nécessaires

### **REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission des travaux concernant la réfection de la toiture de la mairie est prévue prochainement, avec les entreprises sollicitées.

### **ADHESION AU C.A.U.E.**

Le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) est une association départementale qui conseille informe et sensibilise gratuitement les particuliers et les collectivités.

Suite aux démarches entreprises par madame Fatima BASTOS et monsieur Dominique TROUP, auprès du C.A.U.E, afin d'obtenir des conseils pour la réalisation de futurs travaux, il est nécessaire que la commune de CRANTENOY adhère à cet organisme.

Pour une commune de moins de 200 habitants la première cotisation est de 150,00€ (dont 100€00 de droits d'entrée) et 50€ les années suivantes.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer par un vote sur l'adhésion de la commune au CAUE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de l'adhésion de la commune au CAUE et autorise monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires.

### **PANNEAU RUE DE LA CROISSETTE :**

Madame Fatima BASTOS informe le conseil municipal que la plaque de rue « Rue de la Croisette » est détruite. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, convient qu'il est nécessaire de remplacer la plaque de rue et autorise monsieur Jean-Louis ANTOINE à faire établir un devis.

### **POSE DE RALENTISSEURS ET DE LA SIGNALISATION ADEQUAT RUE DE LA CROISSETTE :**

À la demande des riverains de la rue de la Croisette, se plaignant de la vitesse excessive des véhicules empruntant cette voie de circulation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, souhaite que deux ralentisseurs soient mis en place, ainsi que la signalisation verticale réglementaire. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire établir des devis.

### **BALAYAGE DES RUES DE LA COMMUNE.**

Monsieur Dominique TROUP présente au conseil municipal le résultat de ses recherches pour la réalisation du balayage des rues et des avaloirs de la commune. L'entreprise LOISY de FORCELLES-SAINT-GORGON est susceptible de réaliser ces travaux pour un taux horaire de 96€ H.T. pour le balayage des rues et le nettoyage des avaloirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le présent devis et souhaite qu'une première intervention soit réalisée par l'entreprise LOISY. Monsieur le maire est autorisé à passer commande.

### **ELABORATION DE CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE CRANTENOY ET L'ASSOCIATION LE REVAUX.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal son souhait d'établir une convention avec l'Association LE REVAUX pour les travaux du Lavoir et de l'Église, et également pour l'aménagement des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le maire à établir ces conventions avec l'association LE REVAUX.

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020, Commune, Assainissement et Lotissement.**

### **COMMUNE. - Présentation générale du budget –Vue d'ensemble**

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	188 720,00	187 407,00
REPORTS	RESTE À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		3878,34
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		188 720,00	191 285,34
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	42 800,00	27 700,00
REPORTS	RESTE À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		68 239,07
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		42 800,	95 939,07
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>231 520,00</b>	<b>287 224,41</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le présent budget

### **ASSAINISSEMENT. - Présentation générale du budget –Vue d'ensemble**

EXPLOITATION		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 700,00	2 289,48
REPORTS	RESTE À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		3 410,52
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 700,00	5 700,00
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	11 059,93	667,09
REPORTS	RESTE À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		10 392,84
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 059,93	11 059,93
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>16 759,93</b>	<b>16 759,93</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le présent budget

**LOTISSEMENT. - Présentation générale du budget –Vue d'ensemble**

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTES	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	70 500,00	80 505,01
REPORTS	RESTE À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		76 894,99
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>70 500,00</b>	<b>157 400,00</b>
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	500,00	
REPORTS	RESTE À REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		25 258,37
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>500,00</b>	<b>25 258,37</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>71 000,00</b>	<b>182 658,37</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le présent budget

ooOoo..

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30